

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 24 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt- quatre février, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire, au siège du SIVOM à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

PRÉSENTS : Gérard BERTHIER, Annie MEURIAU (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN, Vanessa BERNE, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Pierre BROUSSART (Ruffieu), Nicole BIDET, André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

ABSENTS EXCUSÉS : David GUILLET (Arvière-en-Valromey) Pouvoir Annie MEURIAU, Daniel SOULIERS (Champagne-en-Valromey), Laetitia CHARPY (Haut-Valromey), Joël BRUN, Marine MEUNIER (Talissieu)

ABSENT NON EXCUSE : Jean-Marc MATHELIN (Arvière-en-Valromey)

Pierre BROUSSART a été désigné secrétaire de séance.

1. Accueil de Mme Annette BERTHOD pour la présentation de son projet éco-tourisme (tiny house camp).

Mme Annette BERTHOD se présente et expose le concept qu'elle envisage de développer sur le territoire : hébergement touristique sous forme de courts séjours dans le cadre d'une expérience immersive en pleine nature, en moyenne montagne, au fil des saisons et dans un esprit nature, brut et raffiné et avec une faible empreinte écologique.

L'hébergement est prévu dans de petites maisons mobiles sur châssis pour une capacité d'accueil de 1 à 5/6 personnes, réparties sur un terrain sans vis-à-vis (1 à 2 tiny house par hectare) avec accès par un chemin forestier/agricole. La surface est d'environ 20 m2 comprenant cuisine, chambre, salle de bains et mezzanine.

Les conditions d'exploitation prévoient : un raccordement au réseau électrique ou par des panneaux photovoltaïques, un raccordement au réseau d'eau potable, un raccordement aux égouts ou un traitement en phyto épuration, des toilettes sèches, un chauffage électrique ou un poêle à granulés.

Ce type d'hébergement s'adresse à un public urbain, aimant la nature.

La nuitée sera facturée entre 150 et 300 € (selon les prestations).

Mme Annette BERTHOD se charge d'imaginer le projet, d'installer les tiny houses (avec l'aide de subventions, emprunt, fonds propres) et de les commercialiser.

Elle sollicite la collectivité pour proposer un terrain voire réaliser des aménagements (chemin d'accès, réseaux) avec qui elle établira une concession et qui sera le point de contact avec les différents services (ARS, urbanisme...)

À ce jour, elle a déjà visité les sites de l'observatoire et du plan d'eau de la Vendrolière mais a éliminé ce dernier car il ne correspond pas à « l'esprit de son projet ». Par contre, le site de l'observatoire présente l'inconvénient d'être situé près de la route départementale (nuisances sonores) ; de plus, il est actuellement exploité par des éleveurs. A des contacts avec d'autres collectivités (Plateau d'Hauteville notamment) et a déjà un projet en cours de réalisation dans les Bauges.

Après avoir demandé des précisions à Mme Annette BERTHOD et après son départ, l'assemblée échange sur ce projet : Pierre BROUSSART estime ce projet intéressant, d'autant que le territoire manque d'hébergements touristiques. Il pense que c'est une opportunité à saisir, cependant, en restant vigilant sur le coût pour la collectivité, le retour sur investissement et la rédaction de la convention de mise à disposition.

Christophe MICHAILLE estime que les contraintes risquent d'être nombreuses : au niveau juridique (droit à construire), environnemental (surface, réseaux, accès...)

Jean ROCHE propose de faire les choses dans l'ordre et avant toute chose, de s'appuyer sur le PLU pour vérifier la compatibilité du projet (il indique que la modification d'un PLU représente environ 20 000 €).

Nicole BIDET pense que le choix du site devra tenir compte des contraintes techniques et nécessiter le moins d'investissement possible.

Après un tour de table, pas d'autres sites sur le territoire seraient susceptibles d'accueillir ce projet. Pauline GODET propose donc à l'assemblée de se positionner sur le site de l'observatoire tout en précisant qu'il faudra tenir compte des conflits d'usage potentiels avec les éleveurs, les chasseurs. Par 12 voix pour et 4 abstentions, l'assemblée décide de poursuivre l'étude du dossier.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9/12/2020

Point 12 « plan d'eau de la Vendrolière » : Nicole BIDET précise qu'il s'agit de prélèvements et non d'études. L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 9/12/2020 à l'unanimité.

3. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT

17/12/2020 : Entreprise 6^{ème} SENS : marquage véhicule observatoire : 510.00 € TTC
27/01/2021 : Entreprise BRIGADES NATURE : pose signalétique PMR école maternelle Champagne : 60.00 € TTC
12/02/2021 : Entreprise BORELLO ISOCLAIR: réparations menuiserie alu écoles Champ + Maison de pays : 1 500.00 € TTC
18/12/2021 : Entreprise BRIGADES NATURE : pose signalétique PMR escaliers maison de pays : 448.00 € TTC
18/12/2021 : Entreprise DIRECT SIGNALÉTIQUE : signalétique PMR escaliers maison de pays : 935.52 € TTC
18/12/2021 : Entreprise B. VALLIN : mise aux normes sanitaires maison de pays : 1 941.60 € TTC

4. Avenant à la convention avec la Préfecture de l'Ain pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. [Affaire débattue N° 2020/043]

Madame la Présidente rappelle au comité syndical que le SIVOM du Valromey a signé les documents suivants avec la Préfecture de l'Ain :

- en date du 23 janvier 2017, une convention valable du 01/02/2017 au 31/01/2020 pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.
- en date du 11 septembre 2018, un avenant autorisant le SIVOM du Valromey à télétransmettre ses actes par l'intermédiaire du dispositif homologué DOCAPOST FAST.

Elle propose à l'assemblée de poursuivre la télétransmission des actes selon les termes de la convention et de son avenant ainsi que de l'autoriser à signer l'avenant correspondant avec la Préfecture de l'Ain.

À l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord.

5. Convention de mise à disposition d'un local avec l'EPIC OT Bugey Sud Grand Colombier. [Affaire débattue N° 2020/044]

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le SIVOM du Valromey met à disposition de l'EPIC office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier un local situé au rez-de-chaussée de la maison de pays.

Elle propose de renouveler la mise à disposition pour l'année 2021 aux conditions suivantes :

- durée de la convention : du 01/01/2021 au 31/12/2021,
- participation annuelle : 600 € au titre d'un remboursement forfaitaire permettant de couvrir les frais liés au local,
- remboursement des lignes téléphoniques : 2 X 11,99 € TTC par mois + hors forfait éventuel avec téléphones en caution,
- remboursement de l'abonnement internet : 9,57 € TTC mois,
- remboursement des copies : selon les tarifs fixés par délibération du 26/03/2015.

À l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord et dit que le montant du loyer pourrait être réévalué en 2022.

6. Remboursement par les communes des masques de protection achetés par le SIVOM. [Affaire débattue N° 2020/045]

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'en avril dernier, le SIVOM du Valromey a effectué une commande de 2 500 masques lavables pour le compte de ses communes auprès de la société AURA EVOLUTION, pour un montant total de 11 120.70 € TTC. Puis, elle explique que ces masques étant destinés à la protection de la population, le SIVOM du Valromey a pu bénéficier d'une aide de l'État de 50% dans la limite d'un coût de référence de 2 €, soit une prise en charge de 2 500 €. Le montant restant à répartir est donc de 8 620.70 €.

Elle précise que pour effectuer le remboursement de ces masques, une convention doit être établie entre le SIVOM du Valromey et les communes concernées. Compte-tenu du nombre de masques alloués, la répartition est la suivante :

- Arvière en Valromey	550 masques	1 896.60 €
- Haut Valromey	700 masques	2 413.80 €
- Ruffieu	200 masques	689.60 €
- Talissieu	350 masques	1 206.90 €
- Valromey sur Séran	700 masques	2 413.80 €

À l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord.

7. Contribution des communes au SIVOM du Valromey. [Affaire débattue N° 2020/046]

Madame la Présidente expose à l'assemblée que selon l'article 13 des statuts du SIVOM du Valromey, « la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat est établie annuellement au regard du besoin d'équilibre évalué sur la base du budget prévisionnel ». Cette contribution est répartie entre les communes au prorata de leur potentiel fiscal 3 taxes figurant sur la fiche DGF N-1 des communes.

Elle rappelle que depuis la création du SIVOM du Valromey en 2017, une contribution de 549 000 € est versée annuellement. Cette somme correspond au montant des compétences restituées aux communes lors de l'intégration à la communauté de communes Bugey Sud et portées par le SIVOM du Valromey.

Puis, elle indique qu'au regard de la trésorerie confortable dont bénéficie le SIVOM du Valromey, la commission des finances a vérifié la possibilité de réajuster le montant de cette contribution dès 2021. Cependant, considérant les investissements prévus (rénovation de la maison de pays, réhabilitation du plan d'eau de la Vendrolière, travaux dans les bâtiments scolaires), la possible reprise par le SIVOM du Valromey de la Convention Territoriale Globale en lieu et place des communes (volet enfance et petite-enfance), le soutien éventuel au projet de relais assistantes maternelles mis en place par Ain'Terlude et le montant de la dette, il apparaît prématuré d'envisager une baisse des contributions communales sur l'exercice 2021.

C'est pourquoi, Madame la Présidente propose de maintenir le montant des contributions à 549 000 € et conformément aux statuts du SIVOM du Valromey de répartir cette somme entre les communes au prorata du potentiel fiscal 3 taxes figurant sur la fiche DGF 2020 des communes :

	PF 3 taxes 2020	Contribution SIVOM	Taux
Arvière-en-Valromey	460 669	86 665	15,79%
Champagne-en-Valromey	463 092	87 121	15,87%
Haut Valromey	645 588	121 453	22,12%
Ruffieu	135 647	25 519	4,65%
Talissieu	274 973	51 730	9,42%
Valromey-sur-Séran	938 251	176 512	32,15%
TOTAL	2 918 220	549 000	100,00%

Dominique CHARVET souligne la difficulté pour les communes à équilibrer leur budget et pense qu'il aurait été opportun que le SIVOM diminue sa contribution cette année cela afin de réduire la pression fiscale sur les contribuables. Il ajoute que le SIVOM a fait le choix, il y a quelques années de réaliser un nouvel équipement coûteux à l'observatoire (planétarium) et de contracter un emprunt pour le financer ce qui majore son endettement.

Pierre BROUSSART considère que tout projet est porteur de risque mais que sans projet il n'y a pas de développement économique du territoire.

Pauline GODET précise que le SIVOM ne lève pas de fiscalité directe, sa principale ressource financière étant la contribution des communes membres. Cependant, elle entend la difficulté que peuvent avoir les communes pour financer leurs propres projets d'investissement mais propose de s'appuyer sur l'analyse de la commission des finances pour maintenir, en 2021, la participation des communes à hauteur de 549 000 €. Elle ajoute que selon les simulations effectuées, la diminution de la contribution totale de 50 000 € n'aurait qu'un faible impact pour les communes.

Par 15 voix pour et une voix contre (Dominique CHARVET), le Comité Syndical donne son accord.

8. Création d'un poste de conseiller numérique.

Pierre BROUSSART indique que dans le cadre de son plan « France relance », le gouvernement a annoncé la création de 4 000 postes de conseillers numériques et que le SIEA en pré-réserve 30, à répartir dans les communes, EPCI, associations... La CCBS s'est positionnée sur 4 postes ; un projet est actuellement à l'étude sur le territoire afin de cibler les publics, définir les missions...il doit être soumis au SIEA d'ici 15 jours.

Pauline GODET ajoute que 3 thématiques sous-tendent ce dispositif : soutenir les habitants dans leur usage quotidien du numérique, les sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser ses usages citoyens, les rendre autonome pour effectuer des démarches administratives en ligne. Elle précise que le SIVOM du Valromey s'est positionné pour un poste (en lien avec la médiathèque du Valromey et au regard de l'émergence d'un projet d'initiative locale porté par Pierre BROUSSART). Cependant, reste à définir la meilleure échelle pour mettre ce projet en place et garantir sa pérennité dans le temps. Les communes de Belley, Brégnier-Cordon, Culoz, Parves-Nattages ont également fait part de leur intérêt, ce qui explique les 4 postes demandés. Aujourd'hui, la CCBS coordonne le dossier mais il n'est pas prévu qu'elle porte les postes. Devront être prévus, les locaux, le matériel, les frais de déplacement, l'État n'assurant que la prise en charge du salaire (100 % à hauteur du SMIC, charge salariales et patronales comprises sur 2 ans ou 70% sur 3 ans).

À la question de Philippe HAMEL sur la pertinence d'un poste à l'échelle du SIVOM, Pierre BROUSSART répond qu'il y a matière à occuper une personne à temps plein.

Jean ROCHE explique que la commune de HAUT VALROMEY envisageait ce type d'action car des besoins importants existent.

Madame la Présidente propose de tenir l'assemblée informée de l'avancement du dossier.

9. Participation au capital de la SCIC centrales villageoises « Nouvelles énergies citoyennes du Bugey » ; Contrat de domiciliation à la maison de pays.

Madame la Présidente explique que renseignements pris auprès de la Préfecture, il apparaît qu'un EPCI ne peut intervenir dans une SCIC qu'au titre de ses compétences qui lui ont été transférées soit par la loi soit par ses communes membres. Ainsi le SIVOM du Valromey n'a pas la possibilité de participer au capital social d'une SCIC dont l'objet est le développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, suite à la demande de domicilier le siège social de la SCIC à la maison de pays, il est précisé que cette mise à disposition doit donner lieu à une redevance et être précaire et révocable.

10. Questions diverses

- Convention Territoriale Globale - CTG : Aujourd'hui le CEJ est porté par la commune de Haut Valromey mais pour continuer à bénéficier des financements de la CAF, il sera désormais obligatoire d'intégrer une CTG et celles-ci sont obligatoirement portées par un EPCI. Pauline GODET explique que la CCBS sera l'interlocuteur de référence et qu'elle va réaliser un diagnostic de territoire. Le SIVOM du Valromey, représentant l'ensemble des communes du Valromey pourra intégrer le COPIL.

- Minibus : Madame la Présidente rappelle qu'une demande avait été formulée auprès de la Région AURA pour bénéficier d'un minibus mutualisé entre plusieurs associations (CSV, CSVR, Ainterlude, Alfa3A). Cependant, la Région n'accorde des minibus qu'aux associations sportives : localement, le CSV et le CSVR en bénéficieront. Elles devront en assurer l'entretien.

- Maison de pays : Christophe MICHAILLE signale que durant le week-end, des jeunes escaladent et jouent sur le toit-terrasse à l'arrière de la maison de pays. Il est convenu d'installer une grille de protection.

- Terrains Massignieu : Jean-François MARTINE fait part de la demande de Jérôme PRAS d'installer une plateforme de stockage de bois sur une parcelle à la fois concernée par l'AFP et par le projet de création d'un site de radio télécommunication. Dans un 1^{er} temps, il est convenu de sortir les parcelles concernées de l'AFP.

- Observatoire astronomique : Madame la Présidente indique que le président et la secrétaire de l'association ont démissionné ; il ne reste plus que deux personnes au bureau. Une rencontre doit avoir lieu avec les membres du conseil d'administration le 12/03 afin de faire le point sur le devenir de l'association.

- Prochaines réunions : Commission des travaux : 4/03. Commission des finances : 9/03. Comité syndical : 31/03

La séance est levée à 20h50.

La Présidente
GODET Pauline

Le secrétaire de séance
BROUSSART Pierre

Les membres du comité syndical,

ANCIAN Bernard	HAMEL Philippe
BERNE Vanessa	MARTINE Jean-François
BERTHIER Gérard	MARTINOD Marie-Françoise
BIDET Nicole	MATHELIN Jean-Marc (absent)

BOLON André	MEUNIER Marine (excusée)
BROUSSART Pierre	MEURIAU Annie
BRUN Joël (excusé)	MICHAILLE Christophe
CHARPY Laetitia (excusée)	NITKOWSKI Zénon
CHARVET Dominique	ROCHE Jean
GUILLET David (excusé)	SOUILLERS Daniel (excusé)